

Vous souhaitez faire des travaux de rénovation énergétique ?

L'État par l'Agence Nationale de l'Habitat
peut vous accompagner
jusqu'à 70 000 €



Je vérifie mon éligibilité :

- Je suis propriétaire de mon logement
- Je respecte les conditions de ressources précisées dans le tableau ci-contre

(revenu fiscal de référence figurant au sein de mon dernier avis d'imposition)

Ressources 2024		
Nombre de personnes dans le ménage	Cas n°1 inférieur ou égal à	Cas n°2 inférieur ou égal à
1	<input type="checkbox"/> 17 009 €	<input type="checkbox"/> 21 805 €
2	<input type="checkbox"/> 24 875 €	<input type="checkbox"/> 31 889 €
3	<input type="checkbox"/> 29 917 €	<input type="checkbox"/> 38 349 €
4	<input type="checkbox"/> 34 948 €	<input type="checkbox"/> 44 802 €
5	<input type="checkbox"/> 40 002 €	<input type="checkbox"/> 51 281 €
par personne supplémentaire	<input type="checkbox"/> 5 045 €	<input type="checkbox"/> 6 462 €

Les aides sont calculées en fonction du niveau de ressources.

Fiche contact

Nom/prénom :

Adresse :

/...../...../...../..... Courriel.....@.....

Travaux envisagés :

Quand souhaitez-vous être contacté ?

Jour de la semaine (du lundi au vendredi) :

Tranche horaire (matin/après-midi) :

J'accepte que cette fiche soit transmise à l'adresse indiquée ci-dessous en vue d'être contacté par un opérateur agréé afin de réaliser un diagnostic gratuit et global de mon logement. Cette visite ne m'engage pas à réaliser des travaux dans mon logement.

Date et signature du ménage



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Chaumont, le **07 MARS 2024**

Chers Mesdames et Messieurs les Maires,

L'amélioration de l'habitat pour permettre au plus grand nombre de vivre dans des logements au meilleur confort, dignes et durables est une priorité du gouvernement.

Les aides de l'État gérées par l'Agence nationale de l'habitat sont renforcées pour mieux financer les rénovations de qualité, permettant également un accompagnement des ménages par un bureau d'étude spécialisé.

En 2023, ce sont 400 foyers haut-marnais qui ont bénéficié d'aides à la rénovation thermique avec un montant moyen de 14 000 euros par projet et un taux de financement pouvant aller jusqu'à 80 % pour les plus modestes. Au sein du département, plus de 50 000 logements entrent dans les conditions d'éligibilité du dispositif ; le potentiel est donc considérable pour accélérer la dynamique de rénovation.

Unissons nos forces pour communiquer le plus largement possible auprès de vos habitants. Dans cette perspective, je vous joins une fiche contact qui permettra à vos administrés d'être orientés dans leur projet de rénovation énergétique. Ce document que je vous propose de diffuser par les voies que vous jugerez les plus appropriées (boîtes aux lettres, bulletin municipal, site internet...) est également en ligne sur le site internet de la Préfecture :

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/23859/189839/file/fiche20contactVdef.pdf>

Ensemble, accélérons la rénovation énergétique ! Les services de la DDT se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération très distinguée.

*Je compte sur vous
pour relayer cette information
à vos administrés*

La préfète
déléguée de l'Anah,


Régine PAM